

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 01 SEPTEMBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 48

Nb. de représentés : 4

Nb. d'absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le premier septembre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 05/188 :

Bourse d'aide à la création en faveur de l'artiste Mathilde Lauret

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, TAYLLAMIN Patricia, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël

REPRESENTE (S) :

MM. VIENNE Frédéric (par Monsieur GOVINDASSAMY POULLE Lilian), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :

MM. LEBON Jean Laurent.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 04 septembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 25 Août 2026.



Affaire n°05/188 : Bourse d'aide à la création en faveur de l'artiste Mathilde Lauret.

Culture / Animation et Patrimoine - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe l'Assemblée que **Madame Mathilde LAURET**, artiste plasticienne résidant à Saint-Pierre, sollicite l'attribution **d'une bourse d'aide à la création** afin d'accompagner le développement de son projet artistique.

À l'issue d'une résidence de création réalisée en Chine, faisant suite à plusieurs années de recherche et de production artistique menées entre La Réunion, Paris et le Luxembourg, l'artiste souhaite poursuivre cette démarche sur le territoire saint-pierrois en développant de nouvelles créations et en préparant leur diffusion auprès du public.

Le projet comprend notamment le rapatriement et le conditionnement des œuvres réalisées, la poursuite de la création artistique, l'acquisition de matériaux nécessaires à la production de nouvelles œuvres, ainsi que l'organisation d'une exposition, d'ateliers et d'actions de médiation culturelle à destination des habitants de Saint-Pierre.

Le coût prévisionnel global du projet est estimé à **4 500 €**, réparti comme suit :

Rapatriement et conditionnement des œuvres	1 000.00 €
Création artistique (recherche et production)	500.00 €
Rémunération artistique	1 000.00 €
Exposition (accrochage, scénographie, communication)	500.00 €
Ateliers et actions de médiation culturelle	500.00 €
Achat de matériaux et fournitures	1 000.00 €
TOTAL	4 500.00 €

Considérant que la présence de cette artiste Saint-Pierroise contribue au rayonnement de la ville de Saint-Pierre, il est proposé de lui accorder une bourse d'aide à la création d'un montant de **1 000 €**.

Le Financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire des Affaires Culturelles : Bourses – Imputation : 311 65131 253.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE VOTER l'attribution d'une bourse d'aide à la création d'un montant de 1 000 € au profit de madame Mathilde LAURET**
- **DE L'AUTORISER, lui ou l'un des adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes les autres pièces afférentes à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE DE SAINT-PIERRE

David LORION